

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kaurit® Glue 345

UFI: 8W4V-FF6X-300P-7RVR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique, pour les utilisateurs industriels et professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H350 Peut provoquer le cancer.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P311 En CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: formaldéhyde

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: formaldéhyde

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: méthanol, formaldéhyde

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

polymère à base de :urée, formaldéhyde

dans l'eau

Ingrédients soumis à réglementation

méthanol

Teneur (W/W): >= 0.3 % - <= 0.3Flam. Liq. 2

Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur) Numéro CAS: 67-56-1 Acute Tox. 3 (par voie orale)

Numéro-CE: 200-659-6 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Numéro INDEX: 603-001-00-X STOT SE (Système Nerveux Central, nerf

optique) 1

Substance avec limite d'exposition

professionnelle EU

H225, H301 + H311 + H331, H370

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 2: 3 - < 10 % STOT SE 1: >= 10 %

formaldéhyde

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Teneur (W/W): >= 0,1 % - < 0,2 % Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)

Numéro CAS: 50-00-0 Acute Tox. 3 (par voie orale)

Numéro-CE: 200-001-8 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Numéro INDEX: 605-001-00-5 Skin Corr. 1B Eve Dam. 1

Substance avec limite d'exposition Skin Sens. 1

professionnelle EU Muta. 2 Carc. 1B

H330, H317, H350, H341, H314, H301 + H311

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Dam./Irrit. 2: 5 - < 25 %

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5

%

Skin Sens. 1: >= 0,2 % Skin Corr./Irrit. 2: 5 - < 25 % Skin Corr./Irrit. 1B: >= 25 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: formaldéhyde, vapeurs nocives

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales. En cas d'incendie, formation possible de gaz/vapeurs toxiques. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. Éviter la pénétration dans des drains et eaux de surface. Vérifier la conformité avec les règlementations locales avant envoi dans les installations de traitement des effluents.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Informer les travailleurs des risques possibles causés par la libération de formaldéhyde au cours du traitement.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4301 (V2),

Polyéthylène haute densité (PEHD), verre, Polyéthylène basse densité (PELD)

Matériaux inadaptés pour récipients: papier

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

50-00-0: formaldéhyde

VLE 0,74 mg/m3; 0,6 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 0,37 mg/m3; 0,3 ppm (MAK (CH)) VME 0,37 mg/m3; 0,3 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 0,74 mg/m3; 0,6 ppm (MAK (CH))

67-56-1: méthanol

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 260 mg/m3; 200 ppm (MAK (CH)) VLE 1.040 mg/m3; 800 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 260 mg/m3; 200 ppm (MAK (CH)) VLE 520 mg/m3; 400 ppm (MAK (CH)) VLE 520 mg/m3; 400 ppm (MAK (CH)) VME 260 mg/m3; 200 ppm (MAK (CH))

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

Composants avec PNEC

50-00-0: formaldéhyde

eau douce: 0,132 mg/l eau de mer: 0,132 mg/l

libération sporadique: 0,49 mg/l sédiment (eau douce): 0,686 mg/l sédiment (eau de mer): 0,686 mg/l

sol: 0,059 mg/l

station d'épuration: 0,19 mg/l

aır:

Pas de valeur PNEC disponible.

Composants avec DNEL

50-00-0: formaldéhyde

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,75 mg/m3, 0,6 ppm

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,375 mg/m3, 0,3 ppm

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 240

ma/ka

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

4,1 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

102 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, par voie cutanée:

0,012 mg/cm2

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,

Inhalation: 0,1 mg/m3

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation de poussières. (Filtre à particules EN 143 type FFP2)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: blanc, translucide à opaque Odeur: faible odeur caractéristique

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion:

non applicable

Température d'ébullition: env. 100 °C

Inflammabilité: non inflammable, non auto- (autre(s))

inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Pas de données disponibles.

Limite supérieure d'explosivité:

Pas de données disponibles.

Point d'éclair:

non applicable

Température d'auto-inflammation:

non applicable

Décomposition thermique: Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre

appropriés.

Valeur du pH: env. 8,6 (DIN ISO 976)

(20 °C)

Viscosité, cinématique: 67 mm2/s

(23 °C)

Viscosité dynamique: env. 400 - 600 mPa.s (DIN EN ISO 3219, Annexe B)

(20 °C)

Solubilité dans l'eau: miscible

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

(ISO 2811-3)

date d'impression 21.10.2025

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): < 1.0

Ces informations proviennent des

propriétés de chacun des

composants.

Pression de vapeur: env. 23 mbar

(20 °C)

Densité: env. 1,3 g/cm3

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

Pas de données disponibles.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une

substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation

de transport ONU.

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: aucun(e)

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors des réaction avec les acides, l'eau et/ ou la chaleur, du formaldehyde sera libéré, pouvant agir en tant que sensibilisant.

page: 10/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

10.4. Conditions à éviter

 $> 30 \, ^{\circ}$ C

Eviter la chaleur. Eviter l'humidité. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Peroxydes organiques, bases fortes, acides forts, anhydrides d'acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. L'inhalation d'un mélange enrichi/saturé en vapeur dans l'air ne présente pas de risque aigu. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

rat (par inhalation): 7 h (IRT)

Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (test de Draize) Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. En cas de contact prolongé avec la peau, un effet sensibilisant n'est pas à exclure.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde : non sensibilisant

Cette préparation avec une concentration en formaldéhyde < 1 % n'a pas d'action sensibilisante (donnée bibliographique).

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Non classé, en raison du manque de données.

cancérogénicité

Données relatives à : formaldéhyde Evaluation du caractère cancérogène:

Après une exposition inhalative à vie à des concentrations provoquant des dommages aux muqueuses, des tumeurs nasales sont apparues chez les rats. Pour d'autres espèces animales ces mêmes résultats n'ont pas été observés ou l'ont été avec un effet nettement plus faible. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC/IARC) a classé le formaldéhyde en Catégorie 1 des substances cancérigènes chez l'homme, sur la base d'une évidence épidémiologique qui a montré une relation entre l'exposition à l'aldéhyde formique et le cancer du rhino-pharynx. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle

recommandés sont appliqués.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Aucun effet toxique sur la reproduction n'est signalé.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

non tératogène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Données relatives à : formaldéhyde

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Données relatives à : méthanol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer la perte de la vue après ingestions répétées. A la suite d'inhalations répétitives, la substance peut causer la perte de la vue.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

page: 12/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (48 h) > 500 mg/l, Leuciscus idus (statique)

Concentration nominale.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurelles. L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

page: 15/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0
Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Not applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Transport maritime

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des

Not classified as a dangerous good under

Sea transport

réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number d'identification: umber:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

réglementations de transport transport regulations

Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable

d'identification: number:

Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable

Nations unies: name:

Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable
Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable

l'environnement: hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 28, 72, 77

Classe de danger pour l'eau (§8/§10 AwSV (Auto-classification du mélange d'après la méthode de calcul)): (1) Faible polluant de l'eau.

Auto-classification

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse.

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (ordonnance sur la protection de la maternité)

page: 17/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0
Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Carc. Cancérogénicité
Flam. Liq. Liquides Inflammables

Acute Tox. Toxicité aiguë

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Skin Corr. Corrosion cutanée

Eye Dam. Des lésions oculaires graves Skin Sens. sensibilisation de la peau

Muta. Mutagénécité sur les cellules germinales Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée H350 Peut provoquer le cancer.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système Nerveux

Central, nerf optique).

H330 Mortel par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 14.03.2024 Version précédente: 9.0

Produit: Kaurit® Glue 345

(ID Nr. 30034922/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.